

Ordonnances : Et quant à des engagements avec d'autres Puissances , au préjudice de leurs Alliez , Elles ont donné des marques éclatantes de leur attachement aux Interêts de V. M. , en rejettant unanimement tous les avantages qui leur avoient été offerts pour entrer dans la *Quadruple-Alliance*.

Mes Maîtres , *Sire* , s'étoient flattez , qu'après une marque si éclatante de leur haute estime, ils auroient trouvé dans la Personne de V. M. , non seulement un Allié , mais aussi un véritable Défenseur contre tous ceux qui tâcheroient de faire quelque changement dans les Traitez à leur préjudice.

Cependant ils ont presentement la douleur de voir les affaires tellement changées de face , que bien loin d'être soutenus par V. M. dans leurs droits indisputables par raport à leur Commerce aux *Indes* , ils trouvent dans vôtre Personne Royale le Défenseur d'une Compagnie, dont le Commerce ne peut subsister sans détruire celui de leurs Sujets & Habitans ; & quelques subterfuges que les Ministres de V. M. puissent chercher, en disant : *Qu'on n'a rien accordé à l'Empereur qui ne soit conforme aux anciens Traitez* ; il est néanmoins facile de prouver, que cela ne peut se faire sans une explication forcée , & opposée aux termes des Articles : car si on les prend à la lettre & dans le sens qu'ils ont été couchez , chacun voit clairement combien ce nouveau Traité de Commerce est éloigné du but des Puissances qui ont conclu les Traitez de *Munster* & d'*Utrecht* , après tant de rudes Guerres & tant de sang répandu pour le maintien des droits de la Republique , tant par raport à leur Navigation aux *Indes* , qu'à l'égard de leur Commerce en general.

J'en viens , *Sire* , à la preuve : par les Articles 2. & 3. du Traité de *Vienne* il est accordé à tous les